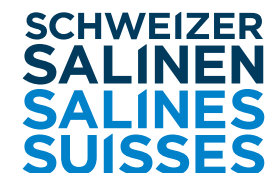


Fiche récapitulative : importation de sel en Suisse



Salines Suisses SA
Schweizerhalle
Rheinstrasse 52
Case postale
CH-4133 Pratteln 1

T +41 61 825 51 15 (vente)
F +41 61 825 51 00 (vente)
vente@saline.ch

CHE-105.957.650 MWST

www.salz.ch

Franchise quantitative: Les importations de 50 kg maximum pour un usage privé et l'envoi d'échantillons commerciaux sont exemptes de permis.
Cette règle s'applique à tous les types de sel.

Catégorie	Types de sel	Permis d'importation	Importation par distribution directe
1	Sels aux épices, sels aux herbes Mélanges à base de sel pour l'industrie alimentaire Mélanges à base de sel pour le bain, aromatisés, colorés Pierres de sel à lécher avec des minéraux et des oligoéléments Sels pour les aquariums Lampes de sel et bougeoirs Briques de sel Autres sels : voir document séparé Règles et procédures relatives à l'importation de sel en Suisse	Permis d'importation délivré pour toutes les quantités.	---
2	Gros sel de cuisine, gros sel de bain Spécialités de sel de cuisine, par ex. fleur de sel Pierres de sel pur à lécher	Quantité jusqu'à 6000 kg/année civile – Seulement pour les sels qui ne sont pas disponibles dans l'assortiment des Salines Suisses du Rhin – Autorisation de mise sur le marché en Suisse requise – Quantité par type de sel et type de conditionnement	Quantité supérieure à 6000 kg/année civile – Seulement pour les sels qui ne sont pas disponibles dans l'assortiment des Salines Suisses du Rhin – Autorisation de mise sur le marché en Suisse requise – Quantité par type de sel et type de conditionnement
3	Sel à décongeler et mélanges de sel à décongeler Sel régénérant Sel industriel Sel ignifère, sel de mer, sel gemme fins	Aucun permis d'importation ne doit être délivré.	Les mélanges de sel à décongeler peuvent être importés par l'intermédiaire du système de distribution directe dans certains cas particuliers.

Voir également le document séparé : Règles et procédures relatives à l'importation de sel en Suisse

Schweizerhalle, 1er février 2014